

SCOT Montagne Vignoble et Ried

*Fiche Portrait de Territoire*  
ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS et PAYSAGES

Ammerschwihr



## SOMMAIRE

1. Evolution de l'occupation des espaces agricoles, naturels ou forestiers.....	3
2. Eléments du paysage inscrits sur la carte n°1 du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT.....	5
3. Le paysage via la problématique des entrées de villes.....	6
4. La préservation de la trame verte et bleue.....	7

### Extraits du PADD du SCoT MVR approuvé le 6 mars 2019 :

#### Une approche véritablement transversale

Le territoire Montagne Vignoble et Ried revendique légitimement des qualités environnementales et paysagères qui justifient simultanément sa qualité de vie recherchée, son attractivité touristique comme résidentielle reconnue et la nécessité d'une préservation et même d'un confortement. Pour cela mais aussi parce que la préservation des qualités intrinsèques d'un territoire exige un engagement fort, le Projet Montagne, Vignoble et Ried construit son avenir de développement et d'aménagement durables. La préservation de l'environnement et le développement durable sont ainsi au cœur de l'ambition du SCoT Montagne Vignoble et Ried, qui place donc en tête de ses préoccupations la préservation des grands équilibres spatiaux, humains et la nécessité de l'adaptation des modes de développement et d'aménagement aux changements climatiques. La concrétisation de cette ambition implique une action transversale et la prise en compte de la problématique environnementale dans toutes les Orientations stratégiques.

#### La trame verte et bleue, outil de préservation et de valorisation des milieux naturels et agricoles

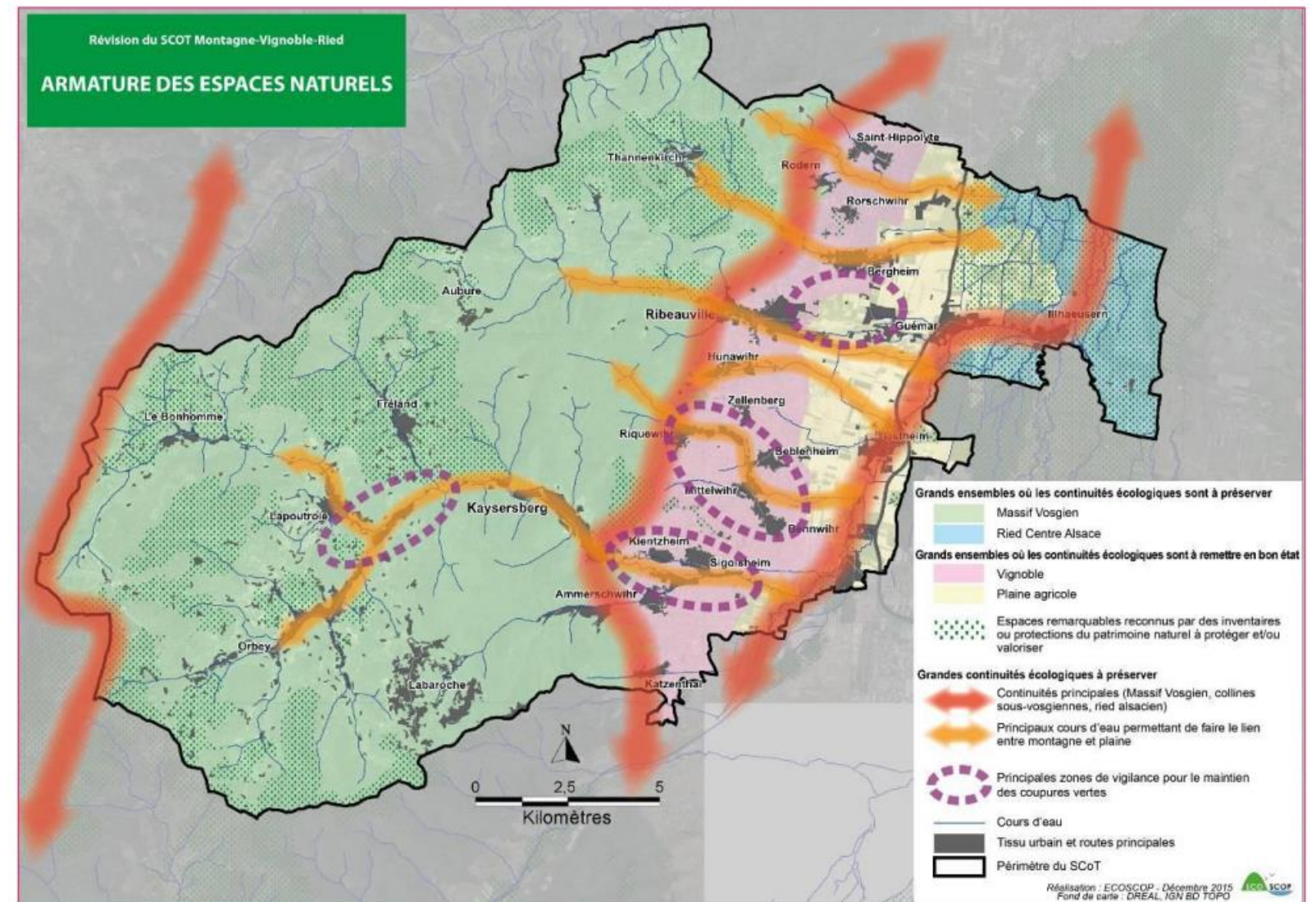
La prise en compte et le maintien de la biodiversité s'appuie à la fois sur la préservation et la valorisation des espaces naturels, agricoles ou forestiers du territoire, ainsi que sur la mise en réseau de ces espaces, en tenant compte de la fonctionnalité des écosystèmes.

- > Préserver les milieux naturels et la biodiversité
- > S'appuyer en priorité sur les cours d'eau comme support préférentiel des continuités écologiques
- > Soutenir une agriculture patrimoniale de proximité et ancrée sur le territoire
- > Assurer la durabilité de la ressource forestière
- > Faire de la Trame Verte et Bleue un outil de valorisation du territoire

#### Préserver et valoriser les paysages

Le capital fondateur de Montagne Vignoble et Ried réside pour beaucoup dans la qualité générale de son paysage et de son patrimoine. De ce point de vue, il est indispensable de promouvoir une qualité paysagère générale, en prenant en compte à la fois les paysages emblématiques, mais aussi les paysages ordinaires.

- > Penser le paysage comme une valeur prioritaire du cadre de vie et de l'attractivité du territoire
- > Conforter la dimension patrimoniale des différentes identités paysagères et faire de ces caractéristiques des atouts pour le territoire
- > Traiter les entrées de territoire et de villes/villages, ainsi que les franges urbanisées





## AVANT PROPOS

Le Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried (SCOT MVR) a été approuvé le 6 mars 2019. Le syndicat mixte poursuit la mise en œuvre du SCoT entamée en 2010.

Au-delà de l'association formelle, le syndicat mixte désire se positionner en tant que partenaire des communes à travers la mise en place d'actions d'accompagnement et de sensibilisation, en apportant un appui méthodologique et en développant des outils pédagogiques.

C'est dans cet objectif que se place la réalisation de fiches thématiques et personnalisées pour les 24 communes du territoire du SCOT. L'évaluation du contenu du SCOT MVR (obligatoire au plus tard 6 ans après son approbation) se réalisera par thématique, et sera accompagnée d'analyses « locales ».

Une première fiche a été réalisée en 2016 concernant les protections environnementales s'appliquant pour chaque commune : les cartographies correspondantes sont réalisées à l'échelle communale et sont accompagnées des cartes issues de l'Etat Initial de l'Environnement du SCOT.

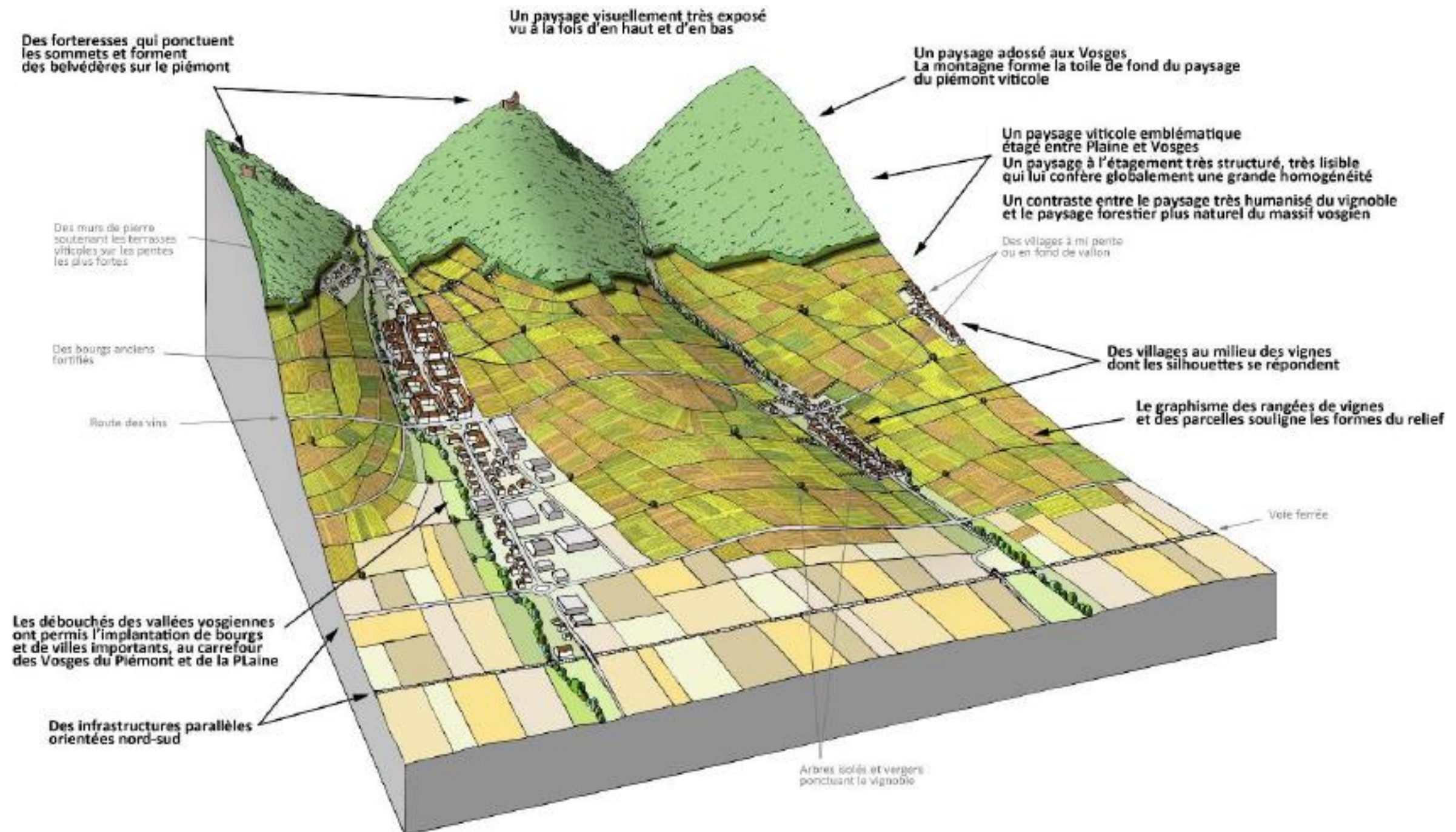
La présente fiche traite quant à elle des aspects paysagers et de l'évolution des espaces naturels, agricoles et forestiers.

### Bloc-diagramme de l'unité Piémont viticole (Atlas des paysages d'Alsace)

A l'échelle du SCoT, on distingue 4 grandes unités paysagères distinctes : le Massif Vosgien, le vignoble, la plaine agricole et le Ried de l'Il.

Ces unités se succèdent selon un transect ouest-est représentatif d'une grande diversité de paysages et notamment de paysages typiques en Alsace.

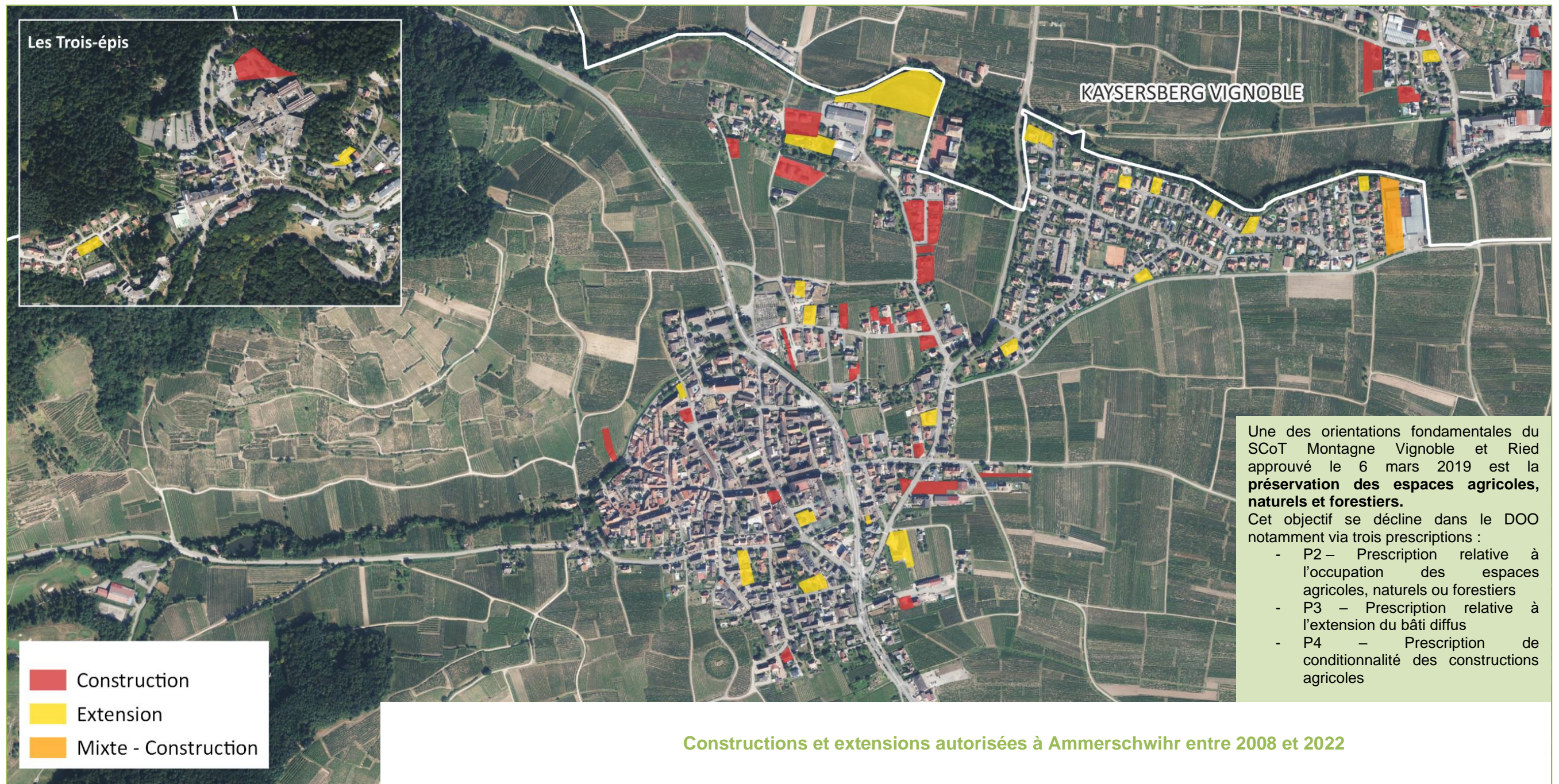
Dans tous les vignobles de piémont, type auquel appartient le vignoble alsacien, les vignes couvrent le versant et buttent sur les boisements qui coiffent le relief. Ce sont les paysages d'Europe qui possèdent la plus forte charge culturelle, avec des villages au tissu dense et d'une grande richesse patrimoniale. Le Vignoble de la Région de Kaysersberg et Ribeauvillé se singularise par un arrière-pays boisé étendu et par l'abondance des témoignages du passé médiéval (châteaux ruinés).



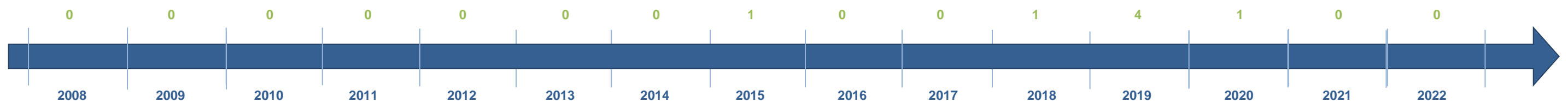




## 1. Evolution de l'occupation des espaces agricoles, naturels ou forestiers



Le suivi et la géolocalisation des permis de construire permettent d'observer l'évolution des constructions et extensions au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers (hors enveloppes urbaines du SCoT) : sur 15 années, la commune d'Ammerschwihr n'a connu que 7 projets de construction ou extension hors de sa zone urbanisée.





En complément de la précédente carte, la carte ci-dessous présente les constructions et extensions de la commune par années (cf. code couleur en légende).



Constructions et extensions autorisées à Ammerschwihr entre 2008 et 2022, par années





## 2. Eléments du paysage inscrits sur la carte n°1 du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT



Quels sont les éléments du paysage à préserver ?

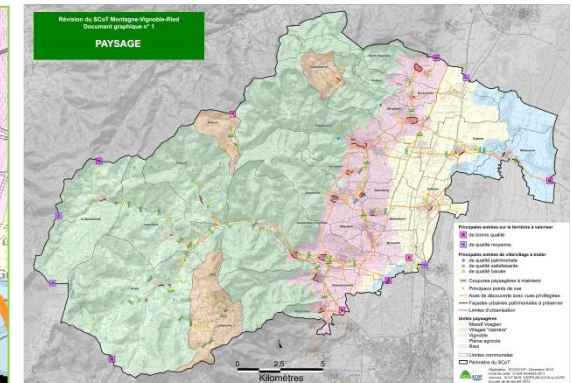
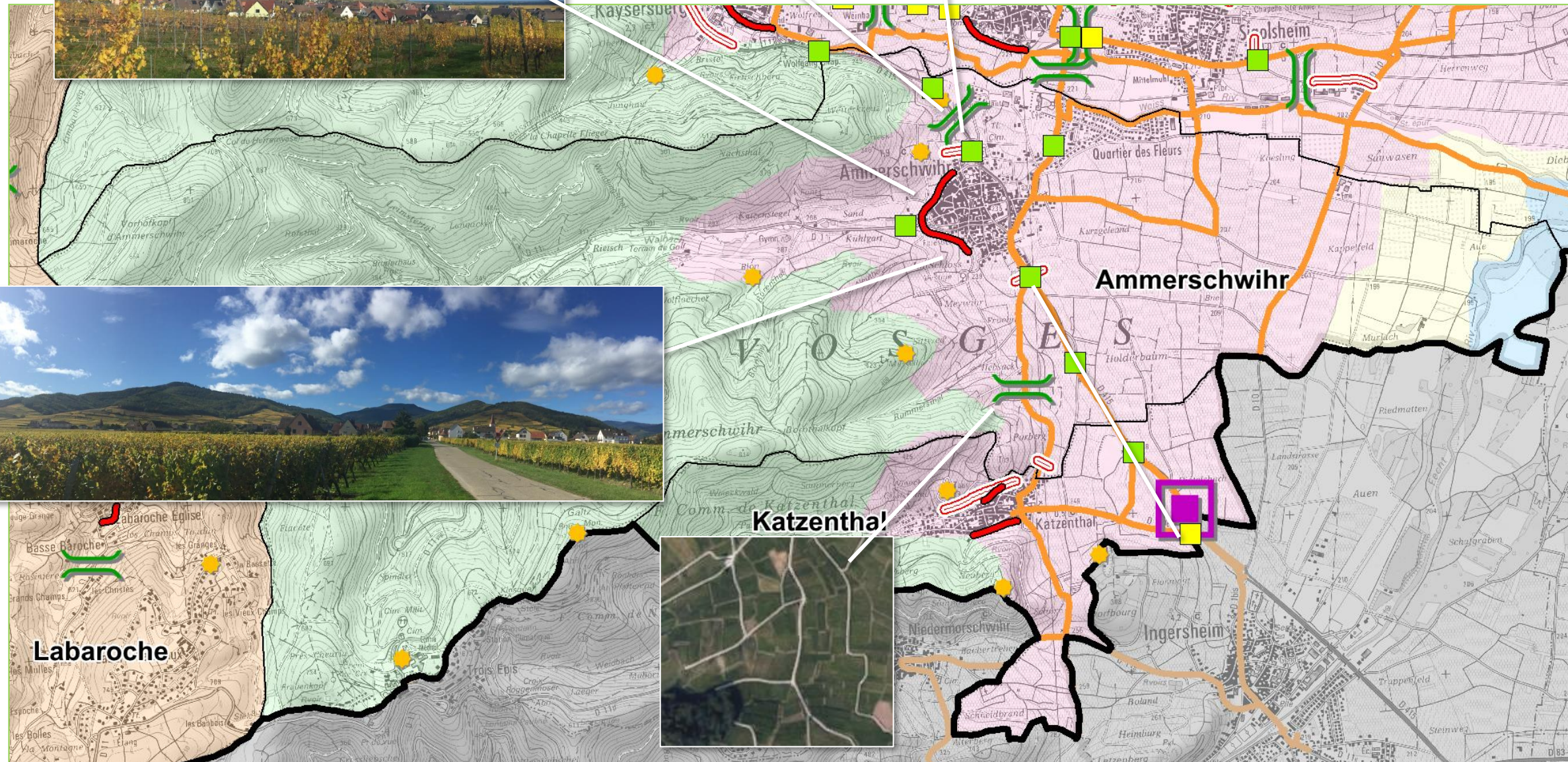
Comment observer l'évolution du paysage ?

Une des autres orientations fondamentales du SCoT Montagne Vignoble et Ried approuvé le 6 mars 2019 est la **préservation des paysages**. Cet objectif se décline dans le DOO notamment via trois prescriptions :

- P5 – prescription générale relative à la préservation des paysages identitaires
- P6 – prescription relative au maintien de la qualité des paysages
- P7 – prescription relative aux silhouettes villageoises et à l'arrêt de l'urbanisation le long des voies

La carte n°1 du DOO (ci-contre) identifie pour chaque commune les éléments de paysages à préserver (cf. légende ci-dessous).

Les prises de vue ont été réalisées en 2019. L'évaluation du SCoT au plus tard 6 ans après son approbation permettra d'observer les évolutions des éléments paysagers identifiés.



Principales entrées sur le territoire à valoriser

- de bonne qualité
- de qualité moyenne

Principales entrées de ville/village à traiter

- de qualité patrimoniale
- de qualité satisfaisante
- de qualité banale

— Coupures paysagères à maintenir

- Principaux points de vue
- Axes de découverte avec vues privilégiées
- Façades urbaines patrimoniales à préserver
- Limites d'urbanisation

Unités paysagères

- Massif Vosgien
- Villages "clairière"
- Vignoble
- Plaine agricole
- Ried

□ Limites communales

□ Périmètre du SCoT

Réalisation : ECOSCOPE - Décembre 2018  
Fond de carte : © IGN SCAN25 2011  
Sources : SCoT MVR, GERPLAN CCVK et CCPR, tournée de terrain été 2015



### 3. Le paysage via la problématique des entrées de villes

Le SCoT Montagne Vignoble et Ried identifie la **problématique des entrées de ville/village** comme une composante essentielle de la problématique de la préservation des paysages.

Cet objectif se décline dans le DOO notamment via la prescription P11 – relative à la qualité des entrées et traversées des villes et villages.

La carte n°1 du DOO (ci-contre) identifie également pour chaque commune les entrées de villes à considérer, selon trois niveaux d'enjeux : de qualité patrimoniale, de qualité satisfaisante, et de qualité banale.

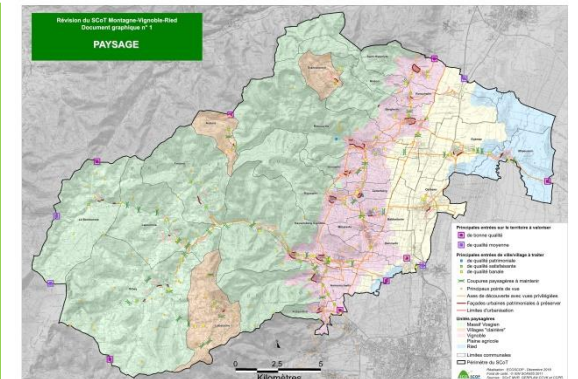
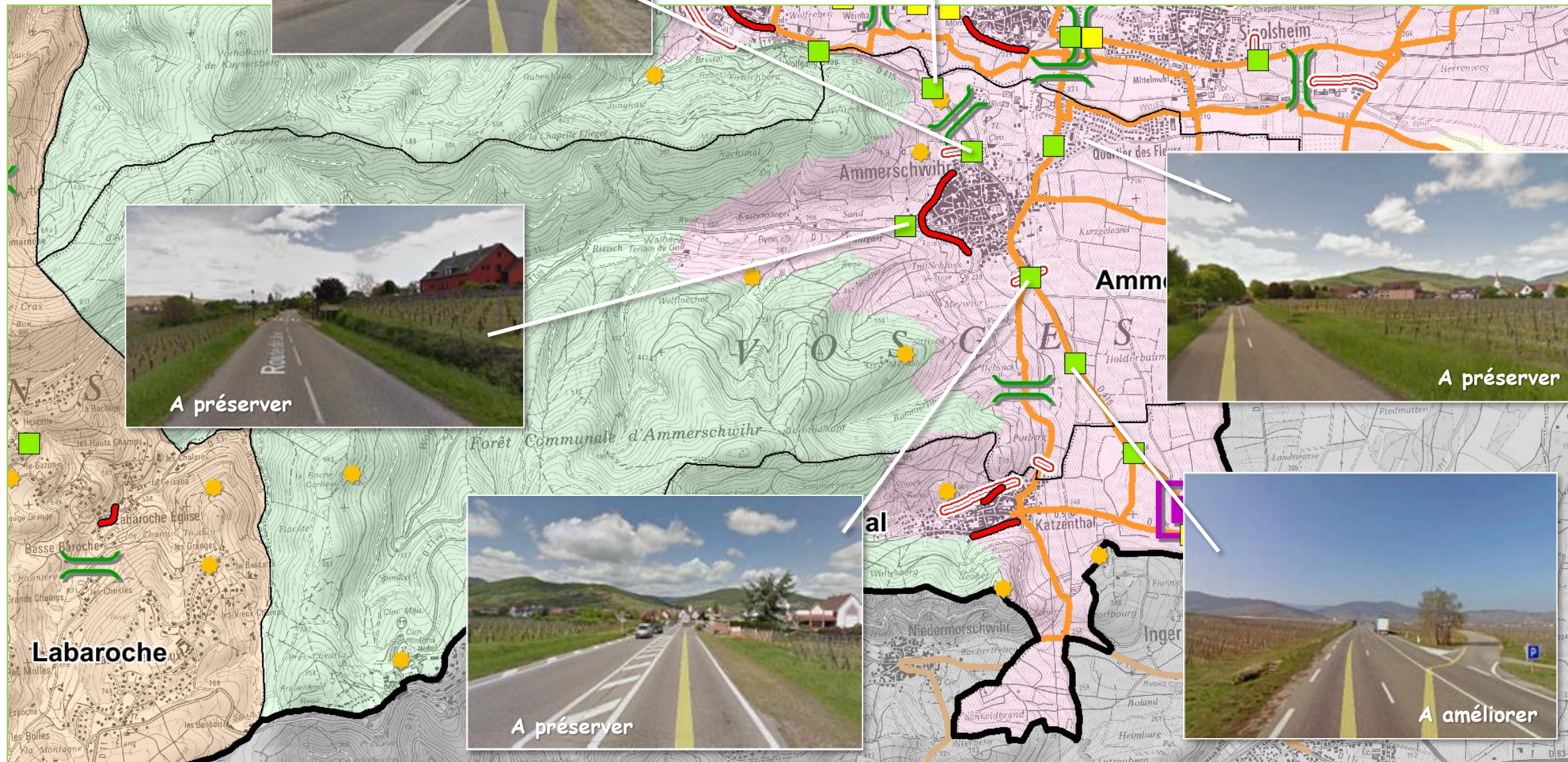
L'état des lieux des entrées de villes a été réalisé au début de la phase de révision du SCoT, en 2016.

L'évaluation du SCoT au plus tard 6 ans après son approbation permettra d'observer les évolutions. Il est aujourd'hui possible d'observer d'éventuels changements.



Quelles sont les entrées de ville/village à traiter ?

Comment observer leur évolution ?



**Principales entrées sur le territoire à valoriser**

- de bonne qualité
- de qualité moyenne

**Principales entrées de ville/village à traiter**

- de qualité patrimoniale
- de qualité satisfaisante
- de qualité banale

**Autres éléments :**

- Coupures paysagères à maintenir
- Principaux points de vue
- Axes de découverte avec vues privilégiées
- Façades urbaines patrimoniales à préserver
- Limites d'urbanisation

**Unités paysagères**

- Massif Vosgien
- Villages "clairière"
- Vignoble
- Plaine agricole
- Ried

**Autres :**

- Limites communales
- Périmètre du SCoT

Réalisation : ECOSCOPE - Décembre 2018  
 Fond de carte : © IGN SCAN25 2011  
 Sources : SCoT MVR, GERPLAN CCV et CCP, tournée de terrain été 2015



## 4. La préservation de la trame verte et bleue

Dans le cadre de la révision du SCoT, le syndicat mixte a été amené à décliner la trame verte et bleue à l'échelle de son territoire : déclinaison du réseau écologique à l'échelle du SCoT et déclinaison réglementaire du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

Cette déclinaison a été retranscrite dans les différentes pièces du SCoT, et notamment via la rédaction de prescriptions dans le DOO (Document d'orientations et d'objectifs), avec lequel les PLU(i) devront être compatibles.

Pour rappel, deux ateliers de travail ont été organisés, au cours desquels les élus et différents acteurs du territoire ont pu alimenter la réflexion de cette thématique.

Par ailleurs, le syndicat mixte du SCoT a souhaité prolonger cette démarche par une déclinaison de la trame verte et bleue à l'échelle des communes. Ses objectifs principaux sont de :

- Préciser et détailler le réseau écologique (réservoirs et corridors)
- Définir des outils de protection, de restauration et de création
- Définir un programme d'actions hiérarchisé

Il s'agit d'un outil mis à disposition des communes pour le traitement du volet trame verte et bleue au moment de la réalisation de leur PLU(i). Il n'a aucun caractère prescriptif.

Le rendu de cette étude a été adressé aux mairies en 2018 : rapport de l'étude, atlas cartographique décliné pour chaque commune, et couches cartographiques (SIG) correspondantes.



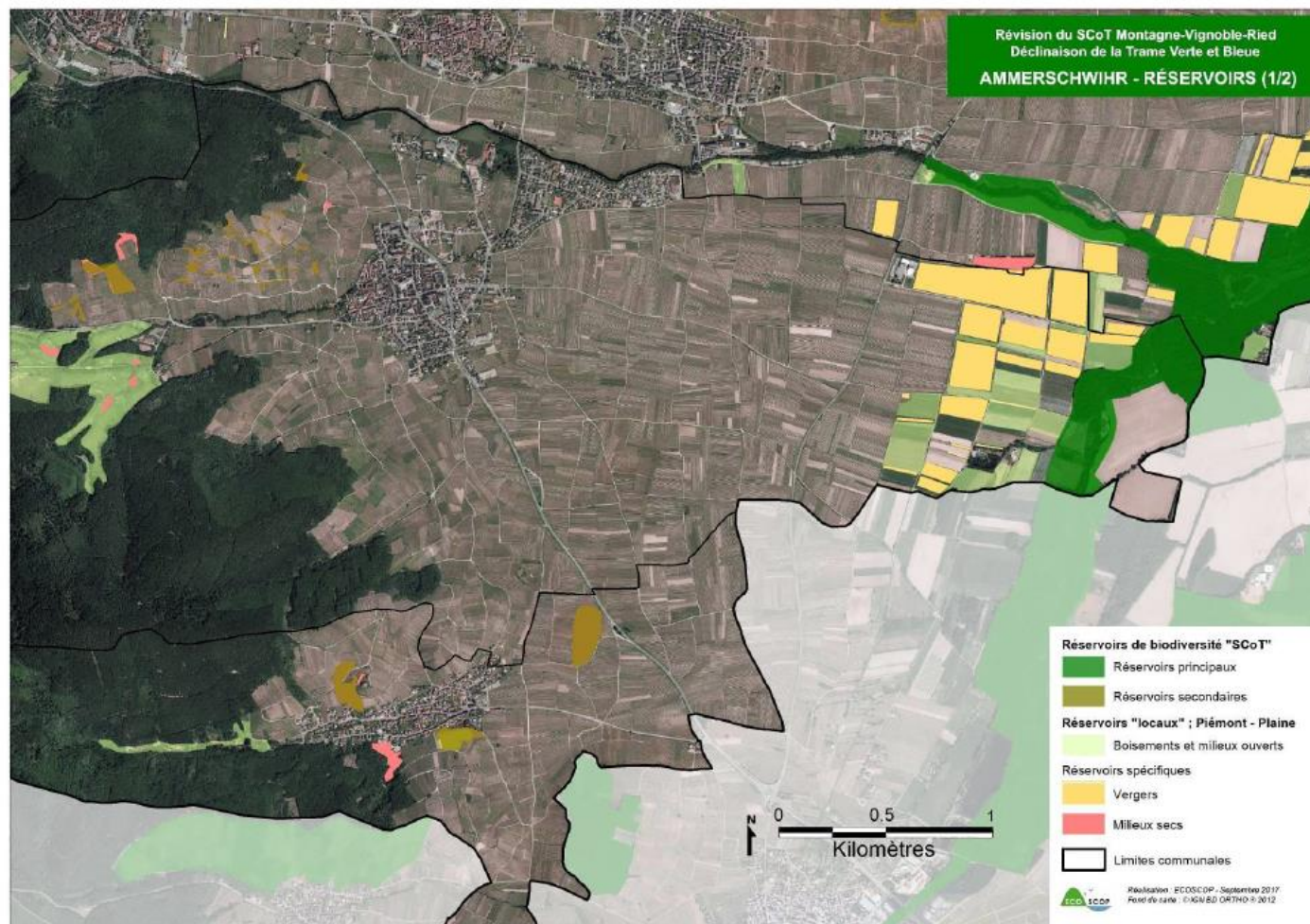
### Au sommaire de l'étude :

1. Objectifs de l'étude et définitions
2. Déclinaison de la trame verte et bleue
3. La réglementation et les outils de la TVB

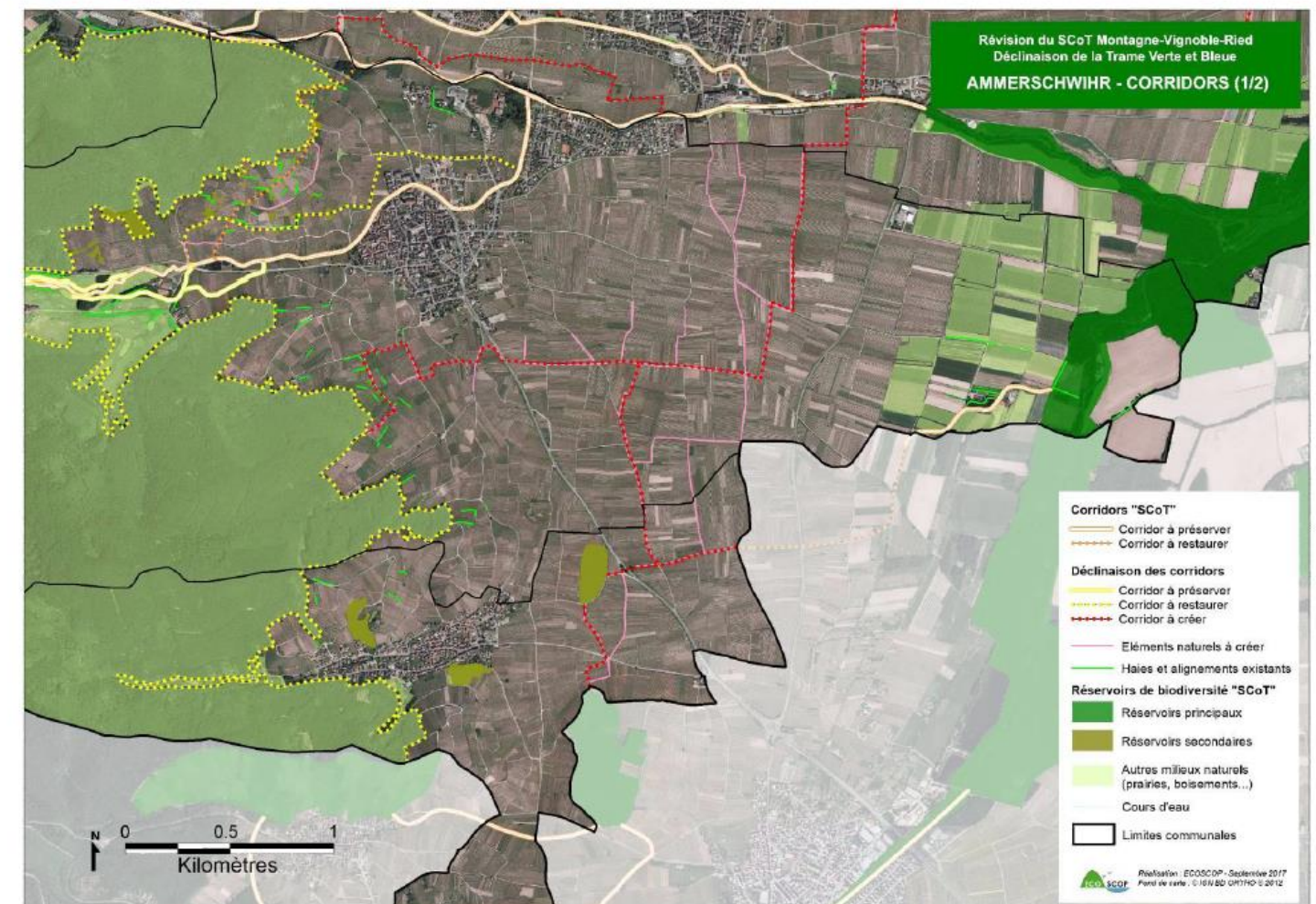
### Au sommaire de l'atlas cartographique décliné pour chaque commune :

1. Les réservoirs
2. Les corridors
3. Les coupures vertes
4. La hiérarchisation des enjeux / le programme d'actions

## 1. LES RESERVOIRS

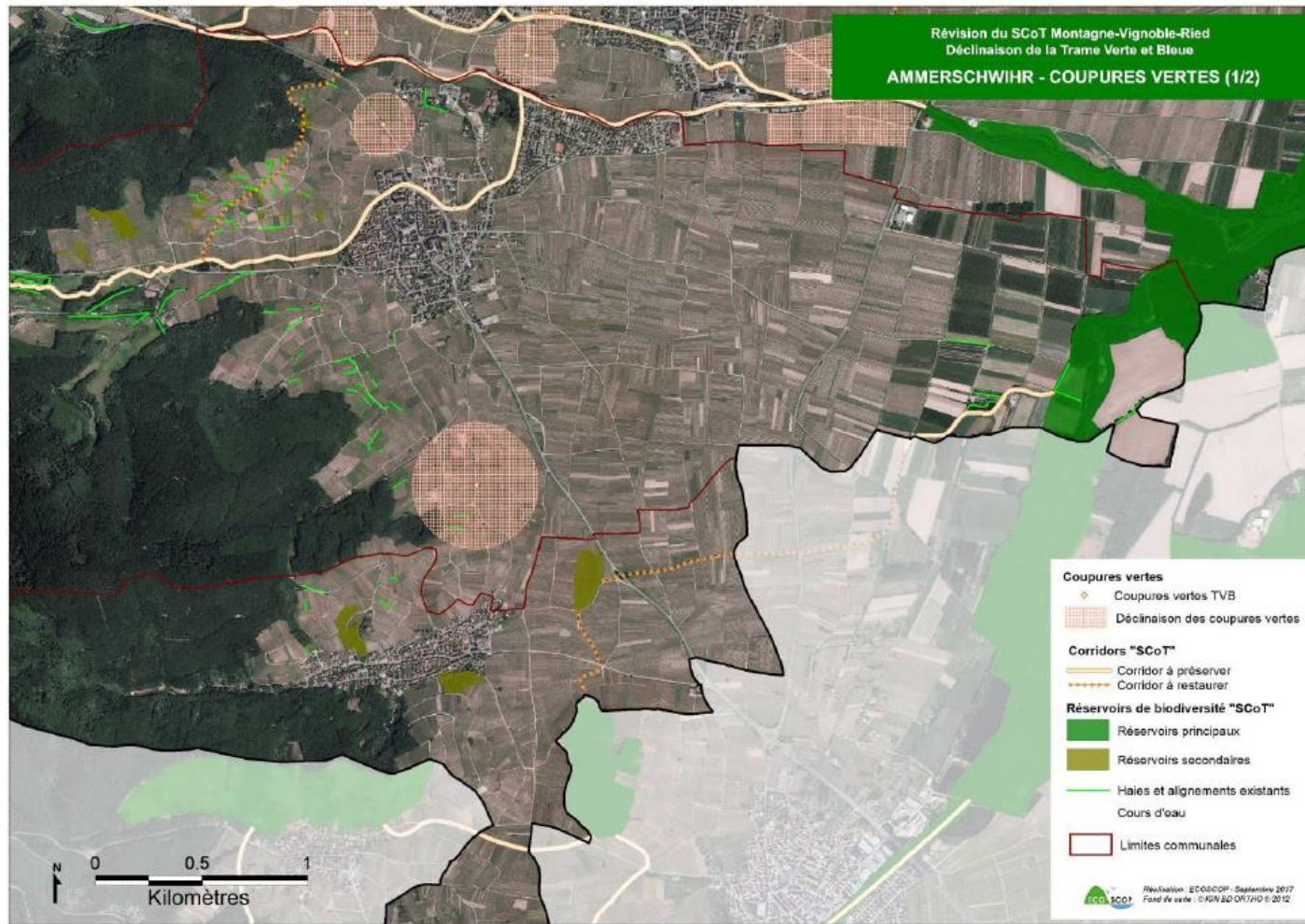


## 2. LES CORRIDORS

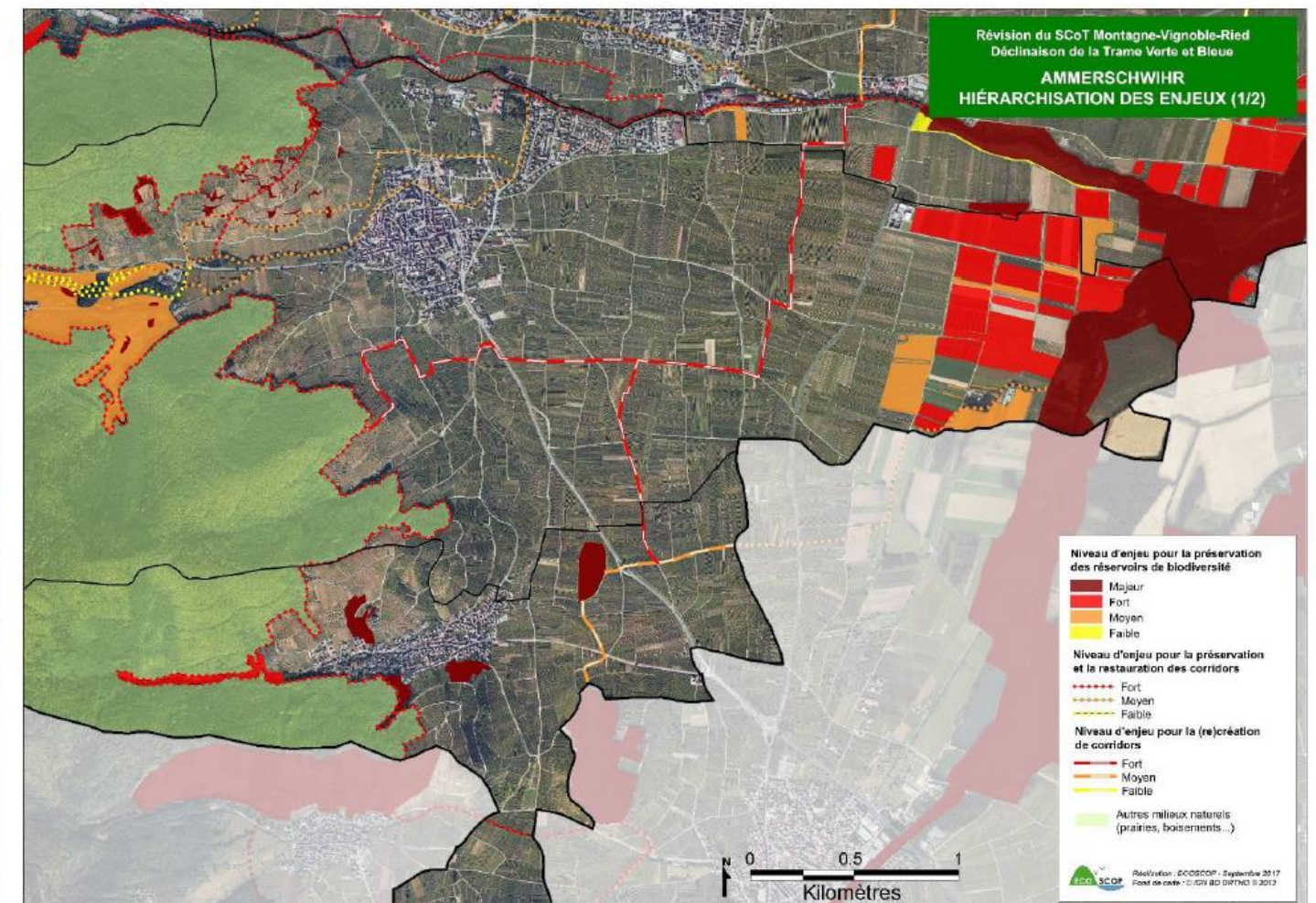
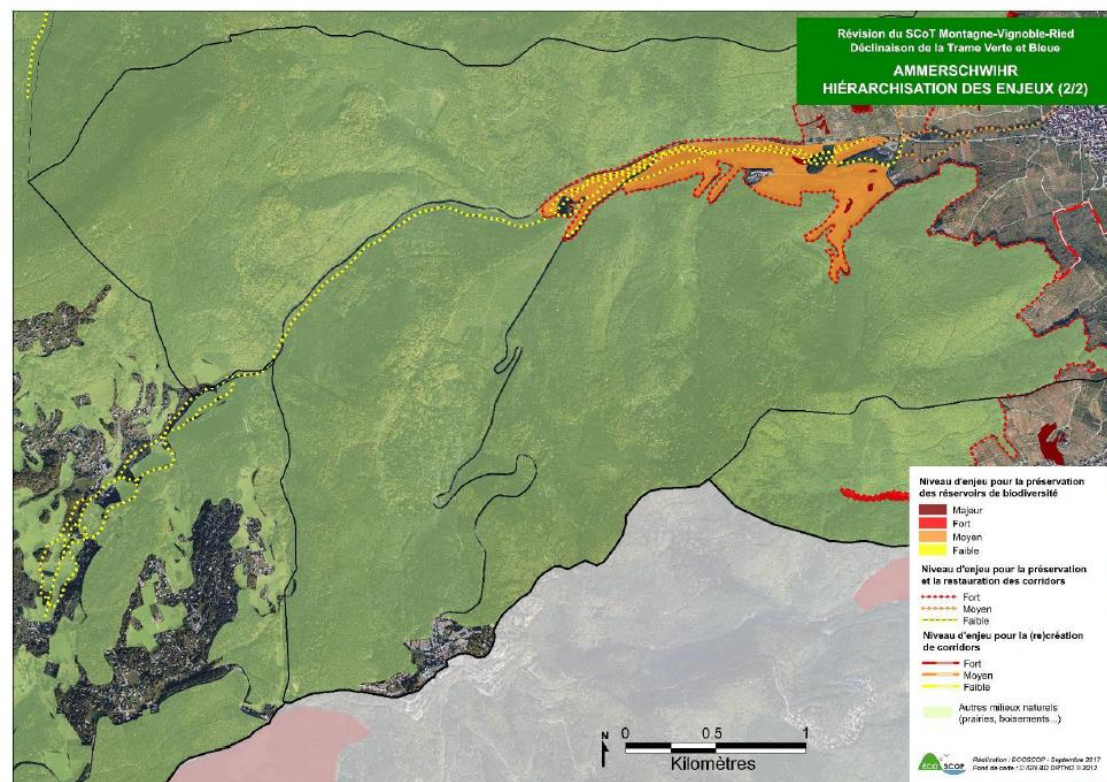




### 3. LES COUPURES VERTES



### 4. LA HIERARCHISATION DES ENJEUX / LE PROGRAMME D' ACTIONS











**Pour tout renseignement, contactez-nous !**  
Syndicat mixte du SCOT Montagne Vignoble & Ried  
1 rue Pierre de Coubertin – 68150 Ribeauvillé  
Tel : 03 89 73 27 21 – [www.scot-mvr.org](http://www.scot-mvr.org)  
Anne Urbain : [anne.urbain@cc-ribeauville.fr](mailto:anne.urbain@cc-ribeauville.fr)  
Carole-Anne MAZUR : [carole-anne.mazur@cc-ribeauville.fr](mailto:carole-anne.mazur@cc-ribeauville.fr)